

**- COMMUNE DE MIOS (GIRONDE) -**

**AVIS AU PUBLIC**

Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme en vue de la  
suppression des emplacements réservés n° 9 et n° 17

Par délibération adoptée à l'unanimité le 30 octobre 2012, le Conseil Municipal de MIOS a décidé de prescrire la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme communal telle que prévue par l'article L. 123-12 du code de l'urbanisme en vue de supprimer les emplacements réservés n° 9 et n° 17.

Il est prévu la suppression de :

- l'emplacement réservé n° 9 qui concerne l'aménagement du carrefour Route de Peillin/Chemin des Gassinières au bénéfice de la commune ;

- l'emplacement réservé n° 17 qui se rapporte à l'extension du groupe scolaire de Lillet au bénéfice de la commune.

Les deux emplacements réservés susvisés n'ont plus leurs justifications compte tenu, d'une part, que les travaux prévus dans le cadre de l'aménagement du carrefour route de Peillin/Chemin des Gassinières ont été réalisés en totalité, et, d'autre part, que la commune a procédé à l'achat du terrain situé lieu-dit « Lillet » pour permettre l'aménagement de l'extension du groupe scolaire de ce quartier.

*Ces modifications ne peuvent avoir pour objet ou pour effet de porter atteinte aux prescriptions édictées en application du 7<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 123-1.*

Le dossier de projet de modification simplifiée n° 1 du PLU, assorti de l'exposé de ses motifs, et du registre permettant au public de formuler ses observations, sont mis à sa disposition en mairie de MIOS, **du 26 décembre 2012 au 28 janvier 2013 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi matin de 9h à 12h.

Fait à Mios, le 10 décembre 2012

Le Maire,

François CAZIS

